

LE PRIX COURANT.

MONTREAL, 14 DECEMBRE 1888

LES HEURES DE TRAVAIL

Dans un article publié par le *Forum*, M. Edward Atkinson, l'éminent statisticien, établit que les heures de travail ont été considérablement diminuées depuis cinquante ans. Ainsi il y a quarante ou cinquante ans, la journée d'un ouvrier dans les fabriques de tissus était de treize et même quelquefois de quatorze heures, tandis qu'aujourd'hui elle n'est plus que de dix heures. Dans l'industrie du bâtiment, la journée actuelle est de huit, neuf ou tout au plus, dix heures, tandis qu'elle était autrefois de onze heures ou plus. Dans les magasins de détail, on ferme plutôt et on ouvre plus tard qu'autrefois.

Ces faits qui ne sont pas contestables, et que bon nombre de nos contemporains peuvent attester par leur propre expérience, font naître la question : Or a quoi est due cette diminution des heures de travail ?

Est-ce à l'agitation des sociétés ouvrières ? Nous ne le croyons pas, par la bonne raison que le pouvoir des sociétés ouvrières est de création comparative récente ; qu'à l'époque où s'est produit ce changement, l'union du travail n'existait pas, et l'influence des quelques agglomérations ouvrières sans cohésion, sans direction, sans but pratique qui existaient alors ne s'est certainement pas fait sentir d'une façon aussi générale.

Est-ce à l'humanité des patrons ? Nous savons que les patrons, aujourd'hui comme autrefois, comptent dans leurs rangs des gens humains, bienveillants, sympathiques à leurs employés, mais nous constatons aussi que le nombre des patrons d'industrie diminue tous les jours pour faire place aux Compagnies, qui, elles, n'ayant pas d'âme, n'ont ni humanité, ni sympathie pour leurs ouvriers. Ce n'est pas encore cela.

Un examen attentif des conditions actuelles du travail comparées à celles qui existaient précédemment nous prouve que la vraie cause de cette amélioration du sort des ouvriers, c'est une cause tout-à-fait économique et non pas une cause philosophique ou sociale. Elle est due tout simplement à l'emploi des machines ; et les ouvriers qui crient contre les machines et les nouvelles inventions mécaniques, crient par conséquent contre la chose qui a amélioré et améliorera encore leur sort.

En effet, il y a un demi-siècle, l'usage des machines dans les ateliers était beaucoup plus restreint qu'aujourd'hui ; par conséquent, la part du travail humain y était beaucoup plus considérable. La machine, en multipliant la capacité de production d'un atelier ou d'une fabrique, a produit en même temps un double effet économique : elle a diminué le prix de revient du produit fabriqué et, en mettant ce produit à la portée d'un plus grand nombre de consommateurs, elle en a augmenté la consommation. L'évolution économique qui s'est accomplie et qui se continue à deux tendances : 1o. le remplace-

ment de la force manuelle par la force mécanique dans le travail de la production, en ne laissant à l'ouvrier qu'un rôle de direction intelligente qu'on ne peut attendre d'un mécanisme si perfectionné qu'il soit ; 2o. la vulgarisation par le bon marché des produits fabriqués.

La progression dans le sens de la première tendance a été plus marquée que dans l'autre, la consommation n'a pas augmenté dans une proportion aussi énorme que la capacité de production, on n'a donc pas besoin d'autant d'heures de travail qu'autrefois pour produire la quantité demandée par la consommation.

Et s'il n'y a pas de cataclysme qui vienne arrêter cette évolution, il est fort possible que, dans un avenir assez proche, la journée de travail soit, par la force des choses, réduite à huit heures et même à six heures par jour.

Il faut remarquer que cette diminution du travail n'a pas été accompagnée par une diminution correspondante des salaires. La moyenne des salaires payés aujourd'hui est plus élevée qu'il y a cinquante ans la vie coûte plus cher aussi, c'est vrai, mais, proportion gardée, un ouvrier peut plus facilement économiser aujourd'hui qu'alors. S'il ne le fait pas c'est qu'il ne le veut pas ; c'est qu'il a pris des habitudes de luxe qui étaient inconnues à ses prédécesseurs ; c'est que, cédant aux tendances égalitaires du siècle, il veut se vêtir, se loger et se nourrir aussi bien que le patron.

Si donc l'ouvrier gagne plus aujourd'hui, tout en travaillant moins, parce que la diminution du travail est restée en harmonie avec la situation économique, on doit conclure qu'il y aurait imprudence, de la part des ouvriers à vouloir devancer l'heure où la situation économique comportera la journée de travail de huit heures. Ils y risqueraient certainement une diminution de salaire car l'industrie ne saurait sans être profondément troublée, supporter une augmentation de 20 pour cent dans le coût de la main d'œuvre.

En agissant prématurément, les ouvriers parviendraient peut-être à obtenir la journée de huit heures, mais avec un salaire réduit en proportion, tandis qu'en laissant agir les forces actuellement à l'œuvre, ils arriveront à la même réduction des heures de travail sans diminution de salaires ; la différence du coût de la main d'œuvre étant alors compensée par une économie équivalente dans le travail des machines.

LA DATE DES FACTURES

La saison, surtout dans le commerce des nouveautés, n'a pas été bonne, et une certaine partie des stocks seront en magasin au moment où la saison prochaine commencera. Les paiements dans ces circonstances laisseront à désirer, et les marchands reculeront leurs ordres aussi longtemps qu'ils pourront le faire.

D'autre part, les maisons de gros et leurs voyageurs feront tous leurs efforts pour obtenir les commandes du printemps, et accorderont à leurs clients des termes de paiement d'une longueur sans raison. C'est ainsi que l'on reporte sur de

nombreuses raisons les déboires du moment, et qu'on met en danger la sécurité de toute une branche du commerce. Il est certain, que les maisons à faibles capitaux profiteront des longs paiements pour reculer le moment de la cessation. Pendant ce répit elles vendront sans bénéfices, à perte même pour faire aux paiements impérieux, et elles ne réussiront qu'à grossir leur passif et à ruiner le commerce de leurs voisins.

Que faire ? Le remède est bien simple, et se trouve dans l'énergie des bonnes maisons de détail. Ces maisons n'ont qu'à faire ce qui se fait dans tous les pays, à profiter des longs termes de paiement, non pour s'en servir, mais pour les escompter. Elles doivent exiger que les maisons de gros acceptent un escompte fixe par mois de crédit accordé, et payer comptant déduction faite de l'escompte. Elles doivent stipuler que la maison de gros leur accordera toujours les termes les plus favorables accordés à un client quelconque.

supposons par exemple qu'un détaillant achète dans ces conditions pour \$5,000 net à 4 mois ou 3 par cent comptant. Elle sera en droit si la maison de gros accorde 6 ou 8 mois de crédit à une autre maison de détail, d'exiger un escompte proportionnel sur les affaires précédentes, mêmes si elles sont réglées.

C'est ainsi qu'en Angleterre on est parvenu à réduire les crédits dans certaines lignes. Et c'est juste, les bons payeurs doivent se protéger et être protégés contre les mauvais.

Cette méthode nous a été maintes fois citée par des maisons de gros qui se plaignaient du peu d'efforts faits par les fortes maisons de détail pour les aider à maintenir les limites du crédit. Les maisons de gros ne demandent pas mieux que de resserrer ces limites, elles y ont tout intérêt et se sont dans ce but, imposé de lourds sacrifices, il y a quelques années, avec l'aide des bonnes maisons de détail, elles pourront de nouveau empêcher le retour de cette coutume dangereuse.

LE COMMERCE DES BESTIAUX

Une dépêche venant d'Angleterre nous apprenait ces jours-ci que les éleveurs de la Grande-Bretagne demandaient l'application aux animaux canadiens des restrictions apportées à l'importation des bêtes à cornes provenant des Etats-Unis.

On sait que ces derniers doivent être abattus dans les vingt-quatre heures qui suivent leur débarquement, afin de prévenir l'importation en Angleterre des maladies contagieuses qui sévissent dans certaines régions des Etats-Unis. Or ce n'est pas cette crainte que les éleveurs anglais invoquent contre les bêtes à cornes du Canada, ils avouent tout simplement que nos animaux leur font une concurrence immense et que le privilège qu'on leur a accordé au détriment des animaux américains, ne visait que les animaux ordinaires de boucherie, et non les bêtes de choix.

Or en même temps que cette demande se produit, nous constatons que les journaux américains spéciaux, réclament pour les animaux des Etats-Unis le même traitement que celui accordé à nos bes-

tiaux, c'est-à-dire de la franchise d'entrée sur pied. Il y a certainement connivence entre ces deux campagnes faites de chaque côté de l'océan contre nos exportations et contre le développement de l'élevage des bêtes à cornes au Canada. Que nos animaux fassent concurrence aux produits anglais, cela ne fait de doute pour personne et on s'étonnera peu de la demande des agriculteurs de la Grande-Bretagne ; mais en somme cette concurrence est confinée à certains centres et n'est pas ruineuse pour les intéressés, et elle n'est pas suffisante pour qu'on puisse supposer que le gouvernement impérial change vis-à-vis du Canada sa politique économique.

Mais cette concurrence est plus que gênante pour les exportateurs américains dont les animaux se vendent généralement \$5 par tête au-dessous des nôtres et qui profiteraient par l'application générale de la clause de l'abattage à tous les animaux provenant de ce continent, de l'uniformité des cours qui suivrait une telle décision, uniformité qui donnerait une moyenne au-dessous des prix payés pour nos animaux, mais au-dessus de ceux payés pour les bêtes à cornes américaines.

Il ne faut pas perdre de vue que les Etats-Unis suivent d'un œil jaloux le développement de notre commerce avec l'Angleterre, et que cette question comme bien d'autres concernant notre commerce général pourrait bien être soulevée à la reprise de la discussion de la question des pêcheries ; la campagne actuelle semble le faire prévoir. A nous de nous mettre en garde contre l'adoption d'une mesure qui serait aussi préjudiciable aux intérêts généraux du pays, qu'aux intérêts particuliers du port de Montréal.

L'ASSOCIATION DES ENTREPRENEURS DE MONTREAL

L'assemblée annuelle de l'association des Entrepreneurs de Montréal a eu lieu mardi dernier à la magnifique salle de l'association, No. 99 rue St-Jacques. Après lecture et approbation au rapport du secrétaire-trésorier, on procéda à l'élection des directeurs et le scrutin donna les résultats suivants qui furent proclamés à la séance du soir : MM. Louis Allard, Wm Rutherford, Alph. Lapierre, J. R. Savignac, D. H. Henderson, Elie Plante, L. Cousineau et J. W. Hughes.

A la séance du soir, M. Louis Allard, président, donna lecture du rapport suivant :

A messieurs les membres de l'Association des entrepreneurs de Montréal. Messieurs,

En vous soumettant leur troisième rapport annuel, les directeurs de votre Association sont heureux de pouvoir vous dire que l'année qui vient de finir a été aussi fructueuse en bons résultats de tous genres que l'avaient été les deux années précédentes, et que le travail préliminaire fait au commencement de l'existence légale de notre Association a commencé à produire des résultats pratiques.

Le premier fait remarquable de cette année a été le banquet donné par notre association au St. Lawrence Hall, en janvier dernier. Près de 300 convives